



CONSEIL MUNICIPAL

Du samedi 23 mai 2020 à 14h00

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	19
Absent :	0
Votants :	19

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 19 mai 2020 - s'est réuni le **samedi 23 mai 2020 à 14 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Monsieur Albert HENRY, Maire.

Le Conseil Municipal désigne Madame Marie-Jocelyne DIDELOT comme secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. Mme BARBAUX Lydie, Maire	X			
2. M. MANSUY Guy, 1 ^{er} Adjoint	X			
3. M ^{me} RENAULD Martine, 2 ^e Adjoint	X			
4. M. CORNU Yanis, 3 ^e Adjoint	X			
5. M ^{me} LAUVERGEON Sylvie, 4 ^e Adjoint	X			
6. M. THOUVENOT Philippe, 5 ^e Adjoint	X			
7. M ^{me} FERRANDO Nicole, Conseillère Municipale	X			
8. M ^{me} LAMBERT Christiane, Conseillère Municipale	X			
9. M. BARON Dominique, Conseiller Municipal	X			
10. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
11. M ^{me} DIDELOT Marie-Jocelyne, Conseillère Municipale	X			
12. Mme MATHIEU Murielle, Conseillère Municipale	X			
13. M. ROMARY Benoît, Conseiller Municipal	X			
14. Mme HAXAIRE Anne, Conseillère Municipale	X			
15. M. VILLARDO Lionel, Conseiller Municipal	X			
16. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
17. M. BALANDIER Stéphane, Conseiller Municipal	X			
18. M. DREMAUX Joël, Conseiller Municipal	X			
19. Mme BELLO Mathilde, Conseillère Municipale	X			

N° 29 INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 30 ÉLECTION DU MAIRE

N° 31 FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

N° 32 ÉLECTION DES ADJOINTS

N° 33 LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

DÉLIBÉRATION N° 29/2020
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte sous la présidence de M. Albert HENRY Maire.

Il donne ensuite lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leur fonction.

Ordre	Qualité	Nom	Prénom	Voix
1	Madame	BARBAUX	Lydie	437
2	Monsieur	SUARDI	Jean-Marie	437
3	Madame	HAXAIRE	Anne	437
4	Monsieur	ROMARY	Benoît	437
5	Madame	RENAULD	Martine	437
6	Monsieur	MANSUY	Guy	437
7	Madame	LAUVERGEON	Sylvie	437
8	Monsieur	CORNU	Yanis	437
9	Madame	MATHIEU	Murielle	437
10	Monsieur	BARON	Dominique	437
11	Madame	LAMBERT	Christiane	437
12	Monsieur	THOUVENOT	Philippe	437
13	Madame	DIDELOT	Marie-Jocelyne	437
14	Monsieur	VILLARDO	Lionel	437
15	Madame	FERRANDO	Nicole	437
16	Monsieur	BALANDIER	Stéphane	404
17	Madame	BAZIN	Catherine	404
18	Monsieur	DREMAUX	Joël	404
19	Madame	BELLO	Mathilde	404

Madame Marie-Jocelyne DIDELOT a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Le Maire fait la déclaration suivante :

« Mon discours sera volontairement bref, et en dehors de toute politique. Il s'articule en deux chapitres : le premier est un rappel des règles de fonctionnement pour la durée du mandat. En effet, la campagne est terminée, et chaque élu doit, dès à présent, s'approprier totalement, dans son comportement et ses actes, la déontologie qui s'applique de plein droit à tous les élus de la république. Ces règles font l'objet d'une charte de l' élu local, adoptée au parlement, et dont vous avez un exemplaire devant vous sur chaque table.

Le deuxième chapitre est un souhait qui me tient à cœur, et pour cela oublions la campagne électorale et toutes ses rancunes, et retrouvons notre sérénité pour nous consacrer entièrement au travail qui vous attend dans un climat de confiance et de coopération, car je crois sincèrement, comme le pensait Saint Exupéry, que pour agir efficacement, il ne faut pas se regarder les yeux dans les yeux, mais regarder ensemble dans la même direction. Il est important de montrer aux électeurs le visage calme et apaisé, d'un conseil municipal prêt à travailler sans relâche pour le bien de tous et le respect de chacun.

Comme je l'ai déjà cité à plusieurs reprises, ce fut pour moi un grand honneur de servir notre commune tout au long de ces 6 années. J'espère que mon passage laissera quelques traces et qu'il aura permis de faire avancer notre commune dans le bon sens. L'expérience et la mission de mon rôle de maire aura été des plus enrichissantes. J'ai accompli cette obligation avec tout l'engagement qu'elle méritait, je n'ai

certainement pas été parfait, mais je puis vous assurer que j'ai fait de mon mieux, même s'il n'est pas aisé de satisfaire toutes les exigences et d'assumer des décisions parfois très difficiles.

Mais la roue tourne, et nous devons faire en sorte que ce soit dans le bon sens. Le monde évolue, et nous avons vu ces derniers temps à quel point le monde peut évoluer, et il faut s'adapter en répondant aux besoins et aux attentes de nos administrés. Ils sont au cœur de nos préoccupations, et œuvrer à leur bien-être doit être la principale mission d'une équipe municipale.

Le futur de Plombières-les-Bains dépend aujourd'hui de vous, la nouvelle équipe. Il doit vous inciter à voir toujours plus loin dans les projets à développer ou à créer. Je vous souhaite de vous épanouir dans ces fonctions, autant que j'ai pu trouver moi-même un véritable plaisir et très souvent un véritable casse-tête. Vous allez assurer la relève, mais c'est la réussite qui est entre vos mains. Comme ce fut le cas pour moi, beaucoup de personnes, vous le verrez dans les mois à venir, vous attendent au tournant. Vous n'aurez pas le droit à l'erreur, je l'ai vécu et je sais de quoi je parle. Vous aurez, pour vous accompagner, un DGS à la hauteur de ses fonctions, et une équipe d'agents municipaux qui ne demandent qu'à s'investir avec vous, comme elle l'a fait avec moi à ma prise de fonction en 2014. Faites leur confiance, ils sont malgré ce qui se dit parfois, d'une grande efficacité, ils agissent avec professionnalisme, et assurent efficacement leurs fonctions.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez bien voulu m'accorder. Une page se tourne, je vais vous laisser et je vais pouvoir m'occuper d'une autre passation, celle de mon entreprise à mes enfants. »

DÉLIBÉRATION N° 30/2020 **ÉLECTION DU MAIRE**

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal Madame Nicole FERRANDO, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 19 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Ordre	Qualité	Nom	Prénom
1	Madame	BARBAUX	Lydie
2	Monsieur	SUARDI	Jean-Marie
3	Madame	HAXAIRE	Anne
4	Monsieur	ROMARY	Benoît
5	Madame	RENAULD	Martine
6	Monsieur	MANSUY	Guy
7	Madame	LAUVERGEON	Sylvie
8	Monsieur	CORNU	Yanis
9	Madame	MATHIEU	Murielle
10	Monsieur	BARON	Dominique
11	Madame	LAMBERT	Christiane
12	Monsieur	THOUVENOT	Philippe
13	Madame	DIDELOT	Marie-Jocelyne
14	Monsieur	VILLARDO	Lionel
15	Madame	FERRANDO	Nicole
16	Monsieur	BALANDIER	Stéphane
17	Madame	BAZIN	Catherine
18	Monsieur	DREMAUX	Joël
19	Madame	BELLO	Mathilde

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs :

M. Lionel VILLARDO
M. Philippe THOUVENOT

La Présidente a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.
Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	4
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c) :	15
e. Majorité absolue :	8

Nom/Prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mme Lydie BARBAUX	15	quinze

Madame Lydie BARBAUX ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

DÉLIBÉRATION N° 31/2020 **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Le Maire prend la présidence de l'assemblée et indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer d'au moins un adjoint et, au maximum, d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 5 adjoints au Maire au maximum.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

FIXE à cinq le nombre des Adjointes.

DÉLIBÉRATION N° 32/2020 **ÉLECTION DES ADJOINTS**

Le Maire rappelle que les Adjointes sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.
Chacune des listes doit comporter au plus autant de noms que d'adjoints à élire et être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal décide de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire constate le dépôt d'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire :

Liste conduite par Guy MANSUY

Elle est mentionnée dans le tableau de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il est ensuite procédé à l'élection des Adjoints au Maire.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	19
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (4 bulletins blancs)	4
d. Nombre de suffrages exprimés (b - c)	15
e. Majorité absolue	8

Nom/Prénom de chaque candidat placé en tête de liste (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste Guy MANSUY, composée de : Guy MANSUY Martine RENAULD Yanis CORNU Sylvie LAUVERGEON Philippe THOUVENOT	15	quinze

Sont proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Guy MANSUY.

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

ORDRE DES ADJOINTS	NOM/PRÉNOM
Premier Adjoint	Guy MANSUY
Deuxième Adjoint	Martine RENAULD
Troisième Adjoint	Yanis CORNU
Quatrième Adjoint	Sylvie LAUVERGEON
Cinquième Adjoint	Philippe THOUVENOT

DÉLIBÉRATION N° 33/2020
LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Le Maire informe que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 prévoit que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Maire remet également aux conseillers municipaux une copie de cette charte.

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE de la charte de l'élu local.

Avant la clôture de la séance, M. MANSUY souhaite faire la déclaration suivante :

« Je souhaitais, car pour moi c'est important, adresser toutes mes félicitations à l'ensemble des élus, c'est-à-dire les 19 ici présents, et j'irai même jusqu'à dire les 38, voire 39 qui se sont présentés, pour leur engagement, et pour avoir osé se présenter, ce qui n'est pas si évident que cela, et je voulais leur dire merci.

Je voudrais dire merci à la population pour la confiance qui nous a été accordée. Il y a 2 ans, lorsque nous avons commencé à mobiliser, à réfléchir, à parler de la place de la population dans les enjeux de la politique municipale. Merci à elle pour le travail accompli et la confiance qui nous a été accordée, et surtout leur dire que nous n'oublions pas que nous sommes au service de l'intérêt général, que nous sommes au service de l'habitant en priorité, et bien évidemment de l'ensemble du territoire.

À toi, Lydie, je voulais te dire de garder ton envie et ton énergie, comme tu as su nous la transmettre durant ces longues semaines et ces longs mois, pour nous emmener où nous devons aller dans l'intérêt de Plombières-les-Bains. »

Le Maire fait ensuite la déclaration suivante :

« Je suis fier que nous soyons là aujourd'hui, que nous soyons les 19 présents, l'ensemble de la nouvelle équipe municipale de Plombières-les-Bains. Fier que cette aventure collective, qui a débuté il y a 2 ans maintenant, puisse enfin être rendue vraiment concrète. Nous rentrons dans le vif du sujet. J'y associe également ceux qui sont devant leur écran aujourd'hui, qui n'ont pas pu être là, mais sans qui ce moment ne pourrait pas exister. Grâce à leur assiduité et leur travail à nos côtés, ils nous ont portés pendant 2 ans pour que nous en arrivions là, et je sais que nous pourrions encore compter sur eux pour les 6 ans à venir. Mais c'est aussi avec une grande humilité que nous débutons ce mandat, humilité devant l'ampleur de la tâche à accomplir durant ces 6 années. Cette entrée en fonction a été longue depuis le 15 mars, et je tenais à remercier M. Albert HENRY et l'ensemble de son équipe pour les 2 mois de travail qu'ils ont accompli. Ils ont su être au côté des plombinois, leur rendre la vie plus facile, même si ce n'était pas facile, et prendre les décisions qu'ils ont jugées nécessaires pour la sécurité de tous. Merci à eux pour cela.

Les plombinois ont souffert durant cette période, de solitude, de maladie, et malheureusement pour certains, de la perte d'un être cher, mais il en fut de même pour l'ensemble des français, de Plombières à Saint Claude notre ville jumelle. Il en fut aussi de même pour tous les italiens, et j'ai une pensée pour nos amis de Santena. En Allemagne je pense à nos amis de Rickenbach, et pour la première fois de l'humanité c'est l'ensemble des habitants de la planète qui ont vécu ce terrible drame, et qui le vivent encore aujourd'hui.

Comme le disait M. MANSUY, nous avons été élus en portant un projet qui est fort en valeurs humaines, et au sein duquel l'habitant trouve toute sa place, et je pense que ce projet prend encore plus de sens

dans les conditions qui sont les nôtres aujourd'hui. C'est ensemble que nous allons sortir de cette crise, ensemble que nous allons imaginer et construire le Plombières de demain.

Les commerces ont commencé à rouvrir à Plombières-les-Bains, nous espérons que les restaurants et les cafés vont suivre, et la municipalité devra être au côté des professionnels plombinois pour leur permettre de sortir de cette crise, qui est financière pour eux, la tête haute. Nous allons mettre tous nos efforts de ce côté-là.

Notre école va également rouvrir le 2 juin, c'est l'équipe enseignante qui décidera de l'organisation pédagogique pour l'accueil des enfants, mais c'est la municipalité qui devra être à leur côté humainement, et matériellement chaque jour, pour que cela se passe dans les meilleures conditions possibles.

Depuis le week-end dernier, nous voyons des touristes revenir dans notre belle ville, la compagnie thermale annonce le retour des premiers curistes pour le 15 juillet, espérons que cela pourra se faire. Soyons prêts à les recevoir, tous ensemble retroussons nos manches, rendons notre ville aussi belle qu'elle le mérite. Les agents municipaux ont commencé à travailler cette semaine, la charge de travail va monter en puissance au cours des prochains jours et des prochaines semaines, mais chaque plombinois peut aussi apporter sa pierre à l'édifice et faire en sorte que notre ville soit la plus belle possible. Les temps sont durs, ne nous le cachons pas, et cela va encore durer. Les finances de la ville, qui n'étaient déjà pas brillantes, vont être impactées, mais cela va être le cas pour toutes les villes touristiques et pour toutes les stations thermales. Alors, à nous de sortir notre épingle du jeu, d'être malins, de nous rassembler, d'unir notre énergie dans un seul objectif commune : le réveil de la belle endormie, le réveil de Plombières-les-Bains, et de cela, je suis sûre que tous ensemble, nous allons y arriver. »